



COMMUNIQUÉ DE LA MUNICIPALITÉ

du 26 septembre 2016

sur ses activités du 30 août au 26 septembre 2016

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Nous avons le plaisir de vous communiquer les principales décisions et activités de la Municipalité durant la période considérée, en annexe au dépôt de préavis, réponses aux questions, interpellations, motions ou postulats.

1. Sous la loupe

Signature de la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public

La Municipalité de Renens est très attachée à l'égalité homme-femme au sein de l'administration communale, principe fondamental de la Constitution fédérale et valeur de base de notre société. Appliquée dans les faits depuis de nombreuses années, la Municipalité a souhaité légitimer formellement cette pratique en signant la *Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public* du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

Les communes signataires s'engagent à :

1. sensibiliser à la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes,
2. analyser régulièrement le respect de l'égalité salariale au sein de leur administration,
3. encourager ce type d'analyse dans les entités proches des pouvoirs publics,
4. faire respecter ce principe d'égalité dans le cadre des marchés publics et des subventions en introduisant des mécanismes de contrôle,
5. informer sur les résultats concrets de cet engagement en participant au monitoring du bureau fédéral.

Les représentant·e·s de 25 cantons et communes de Suisse ont signé cette charte le 6 septembre à Berne en présence du ministre de l'intérieur Alain Berset. Au niveau communal, se sont notamment engagées les Municipalités de Genève, Lausanne, Fribourg, Delémont, Nyon, Renens et Vevey.

Dans cette ligne, la Municipalité encourage ses services à utiliser le langage épïcène, c'est-à-dire à décliner dans ses écrits la forme masculine et la forme féminine.

./.

2. Autres décisions prises et dossiers suivis par la Municipalité

La Municipalité a décidé :

- d'adjuger les travaux de réfection du **revêtement routier phonique** pour le tronçon "Est" et "Centre" de l'avenue de Longemalle, direction Lausanne, comme prévu au préavis N° 74-2015;
- d'accepter l'organisation par le directeur de la garderie des "Globe-Trotteurs" d'une rencontre prévue le 2 novembre 2016 à Renens, en collaboration avec le PEP (Partenaire **Enfance et Pédagogie**) et le soutien du BCI. Cette rencontre régionale sur le thème "Co-éducation et interculturalité: quels enjeux dans nos institutions" sera également suivie par les éducateurs·trices des structures de Renens dans le cadre de leur formation continue;
- de renouveler le contrat arrivé à échéance avec Romande Energie pour la fourniture de l'électricité labellisée "**Naturemade star**" issue de leur centrale hydraulique vaudoise du Pont-de-la-Tine, près de Leysin. Pour mémoire, dans le cadre des critères liés au label Cité de l'énergie, la collectivité se doit d'augmenter au maximum la part d'électricité d'origine renouvelable dans la consommation de ses bâtiments et équipements;
- d'autoriser les travaux de changement de la **mise en passe** de la salle de spectacles. Ce système donne la possibilité de programmer les droits de chaque clé, permettant en cas de perte ou de vol, de bloquer les accès;
- d'accorder le permis de construire conjoint entre les Villes de Prilly et Renens concernant le futur **Centre sportif de Malley** (ex Centre intercommunal de glace de Malley);
- sur la base du rapport du groupe de travail, d'accepter la revalorisation des **conditions salariales des accueillantes en milieu familial** dès le 1^{er} janvier 2017. Les incidences financières de ces changements sont prévues dans les budgets 2017 proposés aux Municipalités de Renens et Crissier. Une soirée d'information pour les accueillantes est organisée le 11 octobre par la Direction de la sécurité sociale.

La Municipalité a pris acte :

- que la traditionnelle journée de **coupe des sapins** de Noël dans les bois de Bottens aura lieu le 22 novembre prochain. A cette occasion le Président du Conseil communal est invité à couper le sapin qui ornera la Salle de spectacles pour les fêtes de fin d'année;
- du budget 2017 de la Société coopérative de la **Piscine de Renens** comportant une subvention de CHF 1'020'000.- (comptes 2015: CHF 953'182.64, budget 2016: CHF 1'020'000.-) à la charge de la Ville de Renens;
- de l'organisation de la soirée d'accueil des nouveaux citoyens de **18 ans** par le Conseil des Jeunes de Renens le 14 octobre 2016 à la Salle de spectacles. A noter que la fréquentation de la première édition l'année passée a été bien supérieure aux années précédentes, soit une centaine de jeunes, grâce à un programme attrayant.

La Municipalité informe :

que pour la première fois cette année la Ville a organisé une cérémonie de bienvenue en l'honneur des **nouvelles et nouveaux habitant·e·s** de Renens. Cette soirée s'est tenue le 22 septembre sous le chapiteau du cirque Starlight installé sur le terrain de Verdeaux, où plus d'une centaine d'invité·e·s ont pu faire connaissance et échanger avec les autorités au complet, les services communaux, le SDIS Malley, la Police de l'Ouest lausannois, l'organisation régionale de la protection civile de l'Ouest lausannois et les associations et clubs sportifs de Renens présents;

- qu'on estime à 25'000 personnes la participation à la 3^e édition de **Cap sur l'Ouest** le 25 septembre dernier sous un soleil éclatant. Une franche réussite de l'avis de toutes et tous les participant·e·s, et une magnifique occasion de s'approprier notre "Far Ouest" à nous!
- que dans le cadre des 12 mesures de la campagne "Respecte Renens" destinée à améliorer l'aspect sanitaire des espaces publics, le concept des **Toilettes accueillantes** a été très bien accepté par les établissements publics de Renens, contrairement à d'autres villes du canton. Sur une cinquantaine d'établissements publics, ce ne sont pas moins de 32 cafés-restaurants qui jouent le jeu, grâce à une convention gagnant-gagnant passée avec la commune.

Ainsi, le·la passant·e qui a une envie pressante peut, sans obligation de consommer, accéder aux WC de l'établissement qui arbore l'autocollant sur sa porte d'entrée. Pour le restaurateur, c'est une clientèle potentielle qui ne serait peut-être pas entrée sans cette "invitation", il reste toutefois le maître des lieux et peut en refuser l'accès aux personnes indésirables.

La liste des établissements participants peut être consultée sur le site renens.ch.



LA MUNICIPALITÉ